

PRINCIPALES MODIFICATIONS DE VOS CONVENTIONS APPLICABLES AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2026

(à l'exception des clauses sur les dépassements et la facilité de caisse
qui entreront en vigueur au 20 novembre 2026)
pour les Clients Particuliers

Les Conditions Générales de nos principaux produits et services évoluent régulièrement pour vous proposer de nouveaux services et s'adapter aux nouvelles réglementations.

Vous trouverez, ci-après, les principales informations liées aux produits et services dont vous pourriez être détenteurs : .

VOTRE BANQUE AU QUOTIDIEN

Convention CCF Essentiel

A compter du 20 novembre 2026, la facilité de caisse fera l'objet d'un contrat distinct*. Les frais de mise en place resteront offerts aux détenteurs de la convention.

Toute facilité de caisse accordée avant le 20 novembre 2026 au sein d'une convention sera désormais à durée indéterminée contre une durée d'un mois avec renouvellement tacite aujourd'hui et ses modalités de fonctionnement resteront inchangées (soit 15 jours consécutifs par mois calendaire).

* Sous réserve d'acceptation de votre dossier

Frais de gestion administrative

Des frais de gestion administrative de 5 € par mois seront appliqués aux clients non-résidents fiscaux en France*.

*Non-application de ces frais pour les clients : mineurs, détenteurs des offres « CCF initial » et « Services Bancaires de Base », ou dont le montant total des soldes des comptes courant et d'Epargne bancaire et financière est supérieur ou égal à 25 000 € en fin de mois.

VOS CREDITS

Dépassement

Votre compte doit rester en permanence créditeur. Il ne peut devenir débiteur qu'en cas d'autorisation contractuelle de découvert ou de facilité de caisse accordée par la Banque. Néanmoins, à compter du 20 novembre 2026, la Banque est susceptible d'accepter ponctuellement un dépassement lequel ne constitue en aucun cas un droit acquis. Tout dépassement entraîne l'application d'intérêts et doit faire l'objet d'une régularisation. Il peut, en cas d'incident de paiement caractérisé, conduire à une inscription au FICP (Fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers).

Information aux détenteurs d'une facilité de caisse (hors offre groupée de services)

Toute facilité de caisse souscrite avant le 20 novembre 2026 par contrat distinct* (hors offre groupée de services) restera valable après cette date sans changement de ses modalités de fonctionnement (15 jours consécutifs par mois calendaire) et aura une durée indéterminée contre une durée d'un mois avec renouvellement tacite aujourd'hui.

* Sous réserve d'acceptation de votre dossier

CCF

S.A. au capital de 147 000 001 euros, agréée en qualité d'établissement de crédit et de prestataire de services d'investissement, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 315 769 257 - Siège social : 103 rue de Grenelle - 75007 Paris. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 030 182 (www.orias.fr)

VOS PAIEMENTS

Chèques

Encaissement - lorsque vous procédez à une remise de chèque, nous pouvons décider par exception de ne porter le montant de la remise au crédit de votre compte qu'après son encaissement effectif. Dans ce cas, nous vous en informerons par message sécurisé dans votre Espace Client CCF ou à défaut, par e-mail.

Retrait en agence - si vous commandez un chéquier et optez pour sa réception en agence, nous vous prions de bien vouloir le récupérer dans un délai de deux mois. A défaut, celui-ci sera détruit à vos frais au tarif indiqué dans la brochure tarifaire des particuliers.

Virement

Virement Instantané - le virement SEPA instantané déjà disponible à partir de votre Espace Client CCF (via le site ccf.fr) et votre application "Mes Comptes CCF", le sera également dans vos agences CCF (début 2027).

Vérification du bénéficiaire - ce service d'ores et déjà disponible lors de l'émission d'un virement SEPA initié à partir de votre Espace Client CCF (via le site ccf.fr) et votre application "Mes Comptes CCF", sera également disponible dans vos agences CCF (début 2027).

Plafond de paiement (virement et carte bancaire) - nous vous apportons des indications concernant les conditions et modalités suivant lesquelles vos plafonds peuvent être modifiés notamment à votre initiative.

Carte

Google Pay - nous mettons à votre disposition une nouvelle fonctionnalité de paiement par carte bancaire : Google Pay. Vous pouvez découvrir l'ensemble des modalités et fonctionnalités de ce nouveau service dans l'annexe dédiée des Conditions Générales.

Service Securopay - lorsque vous procédez à un paiement en devises, le montant de l'opération peut excéder de 2 % le montant maximum de votre carte virtuelle, ceci afin d'absorber les fluctuations des taux de change.

VOS INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Protection des données personnelles - Lutte contre la fraude bancaire

Dans le cadre de ses obligations légales et réglementaires en matière de lutte contre la fraude bancaire (L. 521-6-1 du Code monétaire et financier), le CCF participe au dispositif national de prévention de la fraude mis en œuvre par la Banque de France.

À ce titre, certaines données relatives aux comptes bancaires et coordonnées bancaires (notamment les IBAN) peuvent être transmises, ou consultées dans le, fichier national des comptes signalés pour risque de fraude (FNC-RF) tenu par la Banque de France, dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

Ce traitement a pour finalité de permettre la prévention, la détection et la limitation des opérations frauduleuses, ainsi que la sécurisation des services de paiement.

Les données traitées dans ce cadre sont accessibles aux seuls acteurs habilités conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et sont conservées selon les durées prévues par ces dispositions. L'inscription dans ce fichier n'emporte, à elle seule, ni blocage des opérations ni clôture du compte.

Conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles, les personnes concernées disposent de droits sur leurs données, qu'elles peuvent exercer selon les modalités et dans les limites précisées dans la politique de protection des données disponible sur le site Internet du CCF.